

L'ORGUE DE L'EGLISE REFORMEE DE BOLBEC (SEINE-MARITIME)

UN PETIT ORGUE ET DE GRANDES HISTOIRES

Le premier temple bolbécais ayant été démoli sur ordonnance en 1639, ce fut après l'Edit de Tolérance (1787) que le Consistoire envisagea la construction d'un nouveau temple qui ne fut inauguré, après avoir servi de lieu de réunion au club révolutionnaire des Jacobins, qu'à la Noël 1797. Le portique de style grec de la façade ne fut édifié qu'en 1877. Entre temps en 1852, un orgue de tribune était installé par la maison Aristide CAVAILLE-COLL.

Cet orgue n'a pas de caractère exceptionnel et son histoire est banale. Paradoxalement, c'est sans doute là son principal intérêt. Cet orgue de série, deux claviers et 8 jeux, n'a subi aucune transformation depuis sa construction en 1852, excepté une trompette remplacée par un bourdon 8 en 1926 - Ceci est finalement assez rare et la comparaison est intéressante à faire avec l'orgue CAVAILLE-COLL d'Etretat qui, installé en 1853, est d'une toute autre facture (cf. L'ORGUE NORMAND, n° 5).

D'autre part, grâce aux archives très complètes, aimablement communiquées par le Pasteur de l'Eglise Réformée de Bolbec, nous pouvons suivre de façon précise les différentes étapes qui ont précédé et suivi l'installation de cet orgue et qui sont tout à fait exemplaires des péripéties voire des conflits qui surviennent souvent à cette occasion. Le désaccord entre les différentes parties, facteur d'orgue, organiste, responsables financiers, est le plus souvent la conséquence du simple désaccord aussi d'une trompette elle-même un peu trop sujette aux caprices du temps.

LE MARCHE

D'après les deux devis fournis, c'est plutôt un orgue destiné à l'accompagnement qui était recherché.

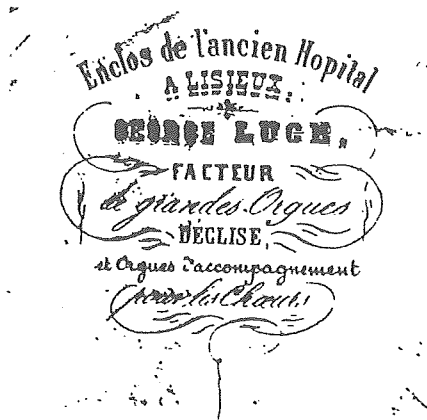
Le facteur George LUCE, de Lisieux, envoie le devis, daté du 21 Mars 1852, d'un orgue avec un clavier de 54 notes et sept jeux (1) :

(...) *un Prestant en étain
un bourdon de 4 pieds bouché sonnant 8 pieds
un 8 pieds ouvert faisant flute et partie en
montre et en étain fin, la basse en bois
un bourdon de 8 pieds sonnant 16, partie en bois
et partie en étoffe
un salicional de trois octaves, la basse bouchée
une trompette que je mangage si quelque fois
on la jugé trop forte la metre en bason
une petite flute bouchée à l'unisson du prestant*

*Ces 7 jeux que je vous indique peuve faire un bon accompagnement,
comme le sommier à 9 jeux de percer c'est donc 2 qui reste percer
san tuyaux que on pourrait y metre une doublette et un nazar pour
la somme 240 francs.*

(...)

Vous aurais une orgue composé des melieur jeux que l'on
puisse faire pour accompagné les vois dans une église comme
la vautre. Si ce n'est pas à moi que vous en accordez la confiance
tâchés qui soit composé comme je vous le dit .



Le 9 Mars 1852, Aristide CAVAILLE-COLL envoie un devis pour un orgue de deux claviers et pédalier de 8 jeux qu'il avait en magasin pour une dépense de 6500F. Nous vous donnons, dans les 5 pages suivantes le fac-similé de ce document (et du plan qui lui est annexé) qui est, nous le pensons, suffisamment lisible et que vous prendrez peut-être plaisir à déchiffrer.



Paris le 9 Mars 1852.

Monsieur le Président et Messieurs
les Membres du Consistoire de l'église réformée
à Bobec.

Messieurs

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le plan et le
dessin d'un orgue tel qu'il conviendrait suivant moi, aux
proportions du temple, et notamment au service de cette
pour l'accompagnement d'un grand nombre de voix.

Le chiffre de la dépense de cet instrument, s'élève y com-
pris le transport et la pose à huit mille cinq cents francs.

Je me suis attaché, Messieurs, en rédigeant ce premier
projet à faire entrer dans la composition de cet instrument
des jeux graves et fondamentaux destinés à soutenir et
diriger la voix, tout en me renfermant pour l'évaluation
de la dépense dans les plus étroites limites.

Cependant, si malgré la modération du prix auquel
je m'obligerai à vous fournir cet instrument, le Consistoire
trouvait la dépense encore trop élevée, j'aurais à vous propo-
ser un orgue moins complet, mais qui pourrait à la
rigueur suffire, puisqu'il se trouve encore plus complet que

celles que vous nous avez fournies pour le temple du hêtre;
la dépense ne s'élèverait qu'à - - - - - 6,500 "
tout compris.

Cet orgue, qui se trouve monté dans nos magasins
pourrait vous être livré aussitôt qu'il vous serait agréable.
(Quant au premier Instrument, il pourrait vous être
livré trois mois après l'acceptation de notre devis.

Je désire Messieurs, que l'une ou l'autre de ces propo-
sitions puissent remplir le vœu du Consistoire; veuillez
être bien persuadés que dans l'un et dans l'autre cas, nous
ferons tous nos efforts pour justifier votre confiance.

^{17.}
En attendant, Messieurs, agréer
les très humbles salutations

De votre serviteur.

A. Lavaille-Call

Je soussigné, notaire par les présentes a fourni
et posé longue devant et devant et avec échange
indiqué au feu M. H. pour la somme fixe et a fort
de six mille francs. La dite somme sera payée
de la manière suivante. 1^o quatre mille francs
à la réception de longue 2^o deux mille francs
sans le courant de l'année mille huit cent cinquante
de l'année suivante aux travaux de réparation
de la tribune et à la peinture de Buffet.
fait à Paris le 9 mars 1854.

cy. nous l'écrit
J. Fauquet

A. Lavaille-Call

Orgue neuf en magasin
à 2 claviers à mains, et un clavier de pédales à tirasse.

Composition des jeux.

1^{er} Clavier d'Ut à Fa 54 Notes.

1^o Flûte harmonique de 8 pieds.

2^o Bourdon de 8 "

3^o Prestant de 4 "

4^o Doublette de 2 "

montre 2^e -
ou remplacement 2^e 2^e 4 -

2^{me} Clavier d'Ut à Fa 54 Notes.

5^o Tante de 8 p.

6^o Voix célestes de 8 p.

7^o Trompette de 8 p.

8^o Hautbois de 8 p.

Clavier de Pédales à tirasse d'Ut à Fa 18 Notes.

9^o Pédales de Trompette.

Les jeux du 2^{me} clavier sont enfermés dans une boîte expressive
constituée dans trois parties.

Partie mécanique.

La soufflerie est à pompe et à réservoir d'une dimension en rapport avec le nombre et l'étendue des jeux de l'orgue. Elle est mise en jeu au moyen d'une pédale à la portée de l'organiste, ou bien par un levier de manière à pouvoir faire souffler par une personne étrangère.

Les sommiers sont établis en beau bois de chêne du Nord
et disposés de manière à pouvoir remédier facilement, soit
à l'accord de l'instrument, soit à l'entretien du mécanisme.

Les claviers, à ~~marus~~ sont plaqués en ivoire, les dièges en
ébène et les chassons en bois de palissandre.

Le clavier de pédales, forme allemande, est établi en chêne.

Les jeux du 2^{me} clavier sont enfermés dans une boîte expressin
dont l'une des parois munie d'une jalousie mécanique peut
s'ouvrir à volonté au moyen d'une pédale, de manière à
nuancer les sons de cette partie de l'orgue par toutes les
gradations possibles et jouer avec expression.

Cet orgue possède un très joli buffet, orné de deux tourelles
en tuyaux, et divisé en trois compartiments.

Le buffet est peint, verni et décoré d'un tableau dans la
partie centrale représentant une église.

Les dimensions du buffet sont

hauteur	4 m.
largeur	3 m.
profondeur	1.30

Le prix de cet orgue rendu et posé dans le temple
serait de six mille cinq cents francs à 6,500 »

Un grand état fait au marché
du Carrié 1854. Paris le
6 avril 1854.

A. Cavaille-Collé

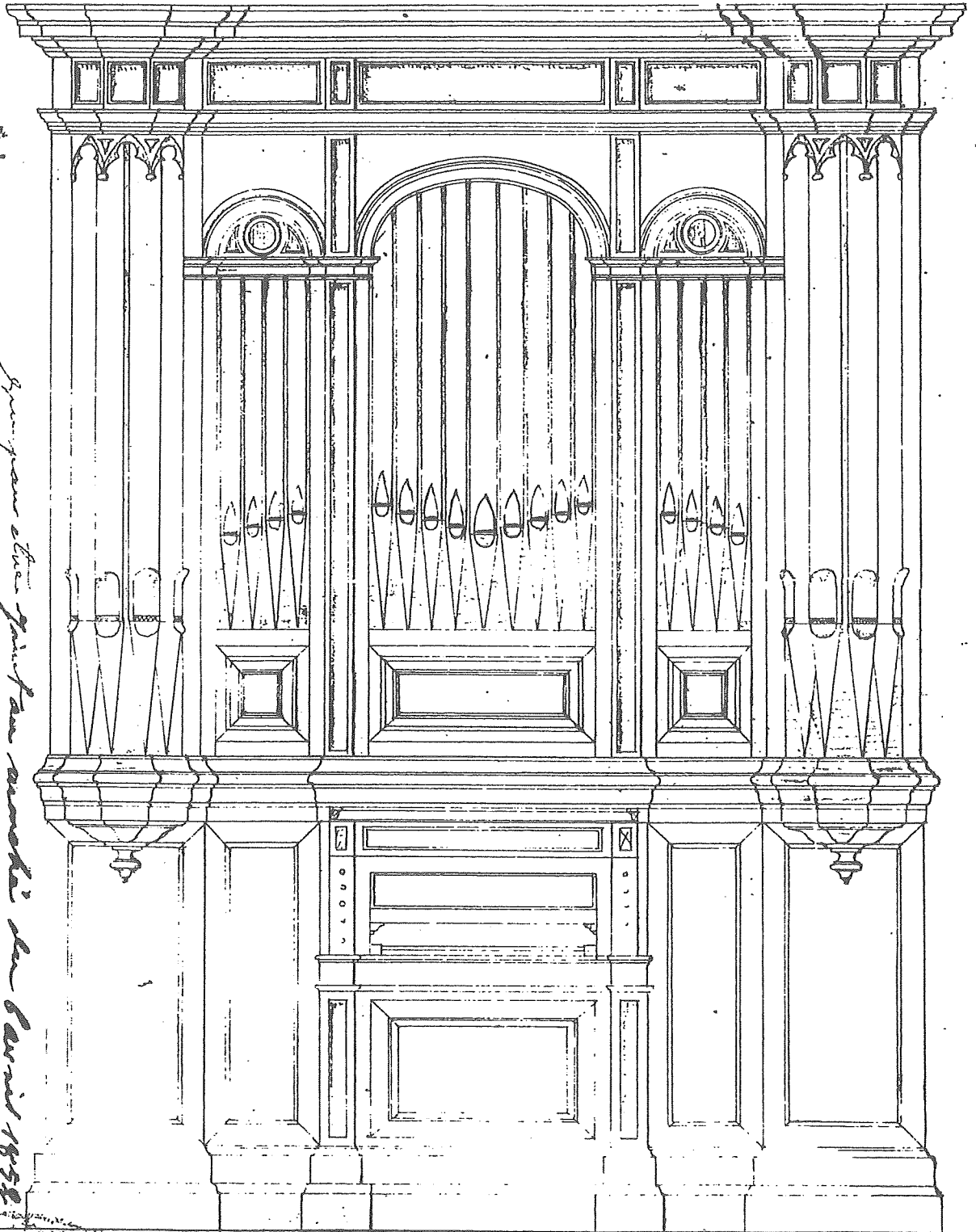


Plan d'un orgue à deux claviers à mains,
et un clavier de pédales à tirasses, avec
boîte à préfixe.

no 2
prix 6500 fr

Programme des peintures murales de l'orgue 1852

P. Guisard 1852



Dans une lettre du 6 Avril 1852, CAVAILLE-COLL en envoyant le marché signé, s'engage à fournir l'orgue pour 6000F. au lieu de 6500F. demandés et à remplacer la doublette par une montre 8 dont les basses serviront à la décoration du buffet à la place du tableau central devant représenter une église. Cependant, dans sa lettre au président du consistoire, en échange de ces faveurs, il précise :

(...) *"Mais j'espère que, de même que vous avez dans cette circonstance, plaidé les intérêts du consistoire, vous voudrez bien, lors de la livraison de l'orgue et alors que vous pourrez apprécier, par vous-même, l'augmentation du travail et la dépense auxquels je me suis engagé, pour donner à cet orgue toute l'importance et toute la perfection désirables, j'espère, dis-je, que vous voudrez bien plaider mes intérêts auprès du consistoire pour me faire allouer une indemnité, à raison de ces mêmes travaux."*(...)

Dans une lettre du 29 Mai 1852, L. GASSOT, pour la maison CAVAILLE-COLL, avertit de l'arrivée imminente de l'orgue et des ouvriers chargés de le monter à Bolbec.

"MONTRE EN ETAIN POLI et CŒURS DE PIERRE"

CAVILLE-COLL devra malheureusement se repentir de ses largesses car le consistoire restera sourd à ses demandes d'indemnité.

Dans une lettre datée à Bolbec du 24 Juin 1852, Ch. FRANTZ "attaché à la Maison CAVAILLE-COLL", plaide les intérêts de son patron :

(...) *"Je suis persuadé, qu'ayant pu vous convaincre que M. CAVAILLE s'est acquitté scrupuleusement et d'une manière satisfaisante des engagements qu'il a pris envers le consistoire, vous accueillerez avec bienveillance le rappel de cette demande d'indemnité. J'en ai pour preuve les termes du Procès-verbal de réception, exprimant si bien et d'une manière si honorable pour notre chef, toute la satisfaction que vous avez éprouvée, Messieurs, à l'audition et à l'examen de l'instrument que nous vous avons fourni.*

Si vous voulez bien faire honneur à cette demande, Messieurs, d'accorder une somme de 500F. pour partie des frais d'emballage, le transport et la pose de votre orgue, M. CAVAILLE en sera d'autant plus flatté qu'il acquerra par là la preuve que vous êtes entièrement satisfaits de son ouvrage et qu'il a répondu dignement à la confiance que vous avez bien voulu lui accorder.

Veuillez agréer, Messieurs, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, votre très humble et obéissant serviteur."

Ch. FRANTZ.

En réponse, le consistoire semble seulement proposer de régler immédiatement le solde du prix de l'orgue au lieu d'attendre la dernière échéance du 31 Mai 1853 soit, au total 2000F. C'est du moins ce qui apparaît dans une lettre de CAVAILLE-COLL du 17 Septembre 1852 où il demande à nouveau au consistoire le paiement de la fameuse indemnité :

(...) *"Permettez-moi, Monsieur le Président, de saisir cette occasion pour rappeler à votre bienveillante attention et à celle du consistoire, la demande d'indemnité que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, en raison du jeu de la montre et des perfectionnements appliqués à l'orgue que je vous ai fourni.*

Lors de la réception de l'orgue, vous avez bien voulu proposer à mon représentant M. FRANTZ de fixer cette indemnité au montant des frais de transport. Mais j'avais pensé que le consistoire, reconnaissant tout ce que j'ai fait pour le complément et le perfectionnement de cet instrument, n'hésiterait pas à m'accorder une indemnité d'au moins 500 francs pour me couvrir d'une partie des dépenses supplémentaires." (...)

Le consistoire refuse une fois de plus le paiement de l'indemnité, ce que regrette de nouveau CAVAILLE-COLL dans une lettre au président le 25 Septembre 1852 :

(...) "Je vous avoue, Monsieur, que j'ai été péniblement surpris du refus complet de toute espèce d'indemnité d'après tout ce que nous avons fait pour le perfectionnement et le complément de l'orgue et les promesses qui avaient été faites à nos employés. Je devais m'attendre à une meilleure appréciation et à plus de justice et je ne puis pas encore croire que le consistoire ne reviendra pas sur sa décision." (...)

Autant de conscience désintéressée et autant d'insistance courtoise ne toucheront cependant pas les membres du consistoire décidément intraitables en affaires.

"UN PETIT FACTEUR PAS CHER ET PAS LOIN D'ICI"

Le contremaître de la maison CAVAILLE-COLL, M. REINBURGER doit exécuter 2 jours et demi de travail à l'orgue du Temple en novembre 1852 pour la somme de 75F. que conteste bien sûr aussitôt le consistoire non sans avoir pris avis auprès des autorités du Temple du Havre qui, rappelons-le, possède aussi un petit orgue CAVAILLE-COLL.

Dans une lettre datée d'Ingouville (village qui sera rattaché au Havre l'année d'après) le 21 Novembre 1852, un correspondant, probablement un membre du consistoire havrais, fait part à son collègue bolbécais des conseils sollicités auprès de M. MAILLARD "facteur d'orgue d'ici, qui s'y connaît très bien en fait de difficultés de cette nature." (2)

Nous citerons cette lettre presque entièrement car elle situe effectivement très bien ce problème qui reste malheureusement encore actuel pour d'autres orgues.

"Voici ce qu'il m'a dit à cet égard : que vous ne deviez à M. CAVAILLE dans le cas présent que l'accord de l'orgue et rien d'autre. Cet accord il l'évalue à F.25 à peu près. M. MAILLARD dit que les facteurs d'orgue, en fournissant l'instrument, le garantissent toujours pour une année, où ils se chargent des réparations qui se présentent dans cet espace de temps.

C'est ce qui ^{se} fait ordinairement, puisqu'il faut bien un certain temps pour que l'instrument se fasse à l'église où il est placé.

Car ces dérangements de jeux d'anches, de touches qui corment, etc. etc. surviennent presque toujours dans les premiers temps après que l'orgue a été posé ; puisqu'il faut pour ainsi dire qu'il s'acclimate. Dans nos contrées les orgues ont beaucoup à lutter contre l'influence de l'humidité qui y règne. Voilà ce qui a été principalement la cause du dérangement des vôtres à Bolbec. Donc, comme règle générale, on paie toujours les accords au facteur, l'instrument posé, mais pas les réparations survenues dans le courant de la première année.

Je suis donc aussi de l'avis de M. MAILLARD, que M. CAVAILLE ayant envoyé son ouvrier pour visiter l'église catholique de Bolbec et celle d'Etretat, vous ne lui deviez raisonnablement que l'accord et pas autre chose.

(l'art de placer "son" facteur !...)

Si pour l'avenir, vous aviez besoin d'accords de vos orgues, je vous recommanderais M. MAILLARD, qui, vu la grande proximité de Bolbec, s'offrirait d'aller d'ici pour 25 francs, et vous remettrait en même temps les petits dérangements survenus.

Je puis vous le recommander comme un homme très habile et bien entendu, qui accorde parfaitement bien nos orgues de toutes les églises du Havre et les environs ()".

(... sans se fâcher avec un autre facteur !...)

"Si à cause de mes relations avec M. CAVAILLE, vous ne vouliez pas me nommer dans cette affaire vous me feriez plaisir. Il me semble, qu'en lui disant que vous avez soumis la question à un facteur d'orgues, cela suffirait."

"SECHES REPLIQUES AUTOUR D'UN ORGUE HUMIDE"

Dans une lettre datée du 7 Décembre 1852 CAVAILLE-COLL justifie les 75F. demandés pour les précédents travaux en détaillant le plus possible les frais engagés et précise qu'il ne cherche pas par ce biais à être dédommagé de l'indemnité refusée par le Consistoire lors de la construction de l'orgue.

Le Consistoire accepte finalement de payer les 75F. mais à deux conditions : effectuer un nouveau travail et la promesse qu'il ne surviendra pas de nouveaux frais de ce genre. Dans une lettre du 22 Décembre 1852, CAVAILLE-COLL propose un contrat annuel d'entretien pour 200F. La somme payée pour le 1er semestre, 100F., couvrirait le premier travail (75F.) plus les autres travaux, aussi importants, demandés ensuite.

Nouveau refus du Consistoire, nouvelle lettre de CAVAILLE-COLL le 18 Janvier 1853 :

"Je vois avec peine la persistance que le Conseil presbytéral déploie pour mettre à ma charge la réparation des dérangements que l'humidité et les variations atmosphériques ont fait éprouver à l'orgue que j'ai fourni et posé dans le temple de Bolbec (...).

Or, je puis hautement affirmer ce point important que j'ai élevé un instrument en très bon état ; le Consistoire par son procès-verbal de réception en a donné la constatation complète. Je ne suis pas cause aujourd'hui si votre église est peut-être plus humide que d'autres ou si l'humidité de l'atmosphère se prolonge indéfiniment (...).

Quant à votre prétention de réclamer le bénéfice de la garantie qui reste à courir jusqu'au 31 Mai prochain, elle n'est nullement fondée, parce que, je le répète, aucun vice de construction n'existe dans votre orgue, que les dérangements qui y sont survenus ne sont nullement de mon fait et que ce n'est pas à moi à veiller à son entretien et à sa conservation tant que je n'en serai point spécialement chargé par une convention réciproque."

Le contrat d'entretien sera finalement signé le 1er Février 1853, pour une période de deux ans à compter du 1er Juillet 1852 suivant la proposition initiale du facteur.

"APRES CETTE ECLAIRCIE, ENCORE DE GROS NUAGES...
... CHARGES D'HUMIDITE".

L'ampleur de la deuxième série de travaux dépasse les prévisions et CAVAILLE-COLL, en plus des 100F. prévus, réclame 266,50F. pour couvrir, écrit-il

dans sa lettre du 24 Février 1853, uniquement ses débours. Ces travaux devaient être très importants puisque l'employé de CAVAILLE-COLL, Callinet, dut rester à Bolbec 23 jours. A cause de l'excessive humidité, le bois avait du gonfler et les mécanismes étaient bloqués.

() *"Je crois inutile, Messieurs, de vous représenter un état des travaux extraordinaires qu'a entraîné cette opération, vous avez pu vous convaincre par vous-mêmes en suivant l'exécution que toutes les parties de l'instrument ont dû être démontées, soit pour leur donner du jeu, soit pour y réparer les dérangements causés par cette excessive humidité."* ()

"ENFIN LE BEAU TEMPS !"

Le Conseil presbytéral a-t-il versé les 266,50F. demandés en supplément par CAVAILLE-COLL ? Aucune correspondance n'en fait mention - Toutefois, il apparaît que les relations entre le facteur d'orgues et le Conseil se sont considérablement améliorées. L'orgue est révisé et accordé en juillet 1853 par Charles Lemaire employé de CAVAILLE-COLL (lettre de Ch. FRANTZ pour la Maison Cavaillé-Coll le 12 Juillet 1853).

Dans une lettre du 9 Décembre 1853, CAVAILLE-COLL annonce le passage de l'accordeur et remercie le Pasteur de Bolbec de l'avoir recommandé à son frère également pasteur à Nantes :

() *"Nous venons d'adresser à M. votre frère, Pasteur à Nantes le devis que vous nous avez demandé et nous vous remercions d'avoir bien voulu penser à notre maison dans cette circonstance et nous donner votre recommandation."*

L'orgue est de nouveau accordé par Thiemann, un des "chefs accordeurs" de la Maison Cavaillé-Coll en août 1854.

"LA RUPTURE"

Dans une lettre du 22 Février 1855, CAVAILLE-COLL refuse sèchement la proposition du Conseil Presbytéral de renouveler le contrat d'entretien pour cinq ans "aux mêmes conditions quant au travail mais seulement pour le prix de cents francs par an."

"J'ai le regret de vous annoncer, Monsieur le Président, qu'il ne nous est pas possible d'accepter l'offre du conseil dans ces conditions ; l'expérience nous a démontré que le prix de 200F. n'a pas couvert nos déboursés et, par conséquent nous ne pourrions continuer cet abonnement qu'autant que le Consistoire maintiendrait le prix de 200F. précédemment fixé."

Ainsi s'achève la première partie de ce véritable feuilleton, la deuxième partie sera plus brève mais pas dénuée non plus de péripéties avec les épisodes suivants :

"Un facteur qui casse les prix"

"Apprentis, curieux et petits artistes"

"Fin d'une trompette "très criarde" ... et des ennuis."

Au-delà de cette histoire mouvementée de l'orgue du Temple de Bolbec que nous avons voulu présenter d'une manière un peu détendue, nous trouvons le problème toujours actuel des rapports entre facteurs d'orgues et ceux qui les jouent ou les financent:

"amours durables ou passagères, mariages de cœur ou de raison."

Ce sera pour nous l'occasion d'ouvrir le débat sans oublier que la grande victime de toutes les passions qui se déchaînent autour de lui est le plus souvent l'orgue lui-même - Un facteur d'orgue et un organiste nous diront dans le prochain numéro quelles réflexions leur a inspiré cette histoire de l'orgue du Temple de Bolbec.

Ph. LECOQ

N O T E S

- (1) Nous avons gardé l'orthographe "originale" (!)
- (2) E. MAILLARD, ancien ouvrier de la Manufacture d'orgues DAUBLAINE et CALLINET s'installa au Havre probablement peu après 1845, puisque cette maison effectua des travaux sur l'orgue de Notre-Dame du Havre entre le 1er Mars et le 1er Novembre 1845. Il a travaillé sur l'orgue de St François en 1847 avec un certain BLEVE, sur l'orgue de Notre-Dame en 1856. Vers 1850, il construisit l'orgue de Criquetot l'Esneval. En 1859, il a fourni un devis, non réalisé, pour la chapelle de l'Hôpital du Havre. Il demeurait 27, rue du Bastion.